

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES SEANCE DU 18/01/2018

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à GAILLARD Denis, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, RAFFIN Emilie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, ROLANDEZ Alain qui donne procuration à MOYAT Alain, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, ZEHNDER Damien,
Absent :	PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance	VERNEREY Samuel

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19/12/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT "LE GITALET" - DECISIONS MODIFICATIVES BP 2017

A) INTEGRATION DU STOCK FINAL DES TRAVAUX

A la demande de M. le Trésorier, il convient d'intégrer dans la comptabilité le stock final des travaux du lotissement "le Gिताlet", compte tenu de leur avancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à procéder aux opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

Section Fonctionnement		
Dépenses	Chapitre 042 - Compte 71355 D Variation de stock de terrains aménagés	201 409,26 €
Recettes	Chapitre 042 - Compte 7133 R Variation des encours de production	- 630 428,08 €
	Chapitre 042 - Compte 71355 R Variation de stock de terrains aménagés	831 837,34 €

Section Investissement		
Dépenses	Chapitre 040 - Compte 3355 D Travaux en cours	- 630 428,09 €
	Chapitre 040 - Compte 3355 Terrains aménagés	831 837,34 €
Recettes	Chapitre 040 - Compte 3355 R Travaux en cours	201 409,25 €

B) INTEGRATION SORTIE DES COUTS DE PRODUCTION LOTS VENDUS

De même, M. le Trésorier demande de calculer les coûts de production des lots vendus et de les intégrer dans la comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'intégration comptable du coût de revient des parcelles vendues, à savoir 214 049,82 €, en procédant aux écritures suivantes en section de fonctionnement et d'investissement :

Section Fonctionnement		
Dépenses	Chapitre 042 - Compte 71355 D Variation de stock de terrains aménagés	214 049,82 €
Recettes	Chapitre 042 - Compte 71355 R Variation de stock de terrains aménagés	214 049,82 €

Section Investissement		
Dépenses	Chapitre 040 - Compte 3555 D Terrains aménagés	214 049,82 €
Recettes	Chapitre 040 - Compte 3355 R Travaux en cours	214 049,82 €

II. LOTISSEMENT "LE GITALET" - VENTE PARCELLE

Le 12/01/2018, Mme Christine ROBERT et M. Jean-François BERTHELIN ont signé un compromis de vente sous conditions suspensives, sous seing privé, pour la parcelle n° 1 du Lotissement "Les Emeraudes le Gitalet" d'une contenance de 745 m² et dont le montant TVA sur marge comprise s'élève à 48 425 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la vente de ladite parcelle et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, pour signer tous documents liés à cette affaire.

Par ailleurs, Mme Sylvie DALLOZ rend compte de ses entretiens avec différentes agences immobilières et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la mise en vente non exclusive à l'agence immobilière de Lamoura et à une agence aux Rousses de toutes les parcelles disponibles du lotissement.

III. POINT FINANCIER - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire présente à l'assemblée une simulation du budget primitif de 2018.

Il ressort un excédent d'environ 216 000 € du budget de fonctionnement qui pourra être transféré pour financer la section investissement.

Le remboursement des emprunts contractés par les communes historiques des Molunes et de Septmoncel s'élèvera à 28 473,24 € pour l'année 2018.

S'ensuit un débat sur les différents projets d'investissement de l'année qui concernent :

- ✓ le financement du Centre d'Incendie et de Secours des Combes de l'ordre de 150 000 €,

M. le Maire rappelle que la participation des communes est basée, selon une clé de répartition, sur la population et l'indice de richesse fiscale.

- ✓ le devenir du Gîte de la Vie-Neuve des Molunes, - plusieurs scénarii sont étudiés -
- ✓ Acquisition bâtiment de l'Evêché
- ✓ les travaux dans le bâtiment du Presbytère à Septmoncel pour y installer la salle d'honneur et les différents bureaux de la mairie,

- ✓ les travaux de voirie et goudronnage,
- ✓ la réfection du Pont Crochat et du Chemin des Alaniers en collaboration avec la commune de Mijoux,
- ✓ la réalisation de plaques pour numérotation de rues,
- ✓ les travaux gendarmerie (dont sécurisation)
- ✓ les travaux du bâtiment de la mairie des Molunes, faisant suite au diagnostic énergétique,
- ✓ la réfection du mur, à proximité de l'église,
- ✓ la signalétique des belvédères,
- ✓ les ralentisseurs pour la sécurité du village.

IV. PERSONNEL

M. le Maire informe l'assemblée que l'agent technique, M. Fabien GROS, bénéficiait, avant la création de la commune nouvelle, d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) de 3 points, prime facultative modulée en fonction de la satisfaction du travail et de la qualité de service de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la possibilité d'attribuer l'IAT pour le personnel technique.

V. CONVENTION "CÔTÉ COUR"

M. le Maire présente la convention annuelle par laquelle la commune s'engage à financer l'association Côté Cour, Scène conventionnée Art, enfance, jeunesse pour la programmation de spectacles vivants jeune public.

Le montant de l'aide financière demandée pour la saison 2017-2018 est de 1 370 € et correspond à la participation individuelle de 10 € pour 137 places de spectacle mises à disposition.

Une interrogation subsiste concernant l'intégration des élèves du territoire des Molunes dans cette convention, suite à la création de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la poursuite de cette programmation à l'école primaire et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec, le cas échéant, un avenant pour inclure les élèves du territoire des Molunes.

VI. COURRIERS DIVERS

M. le Maire donne lecture de 2 courriers relatifs au Gîte de la Vie-Neuve des Molunes, après avoir rappelé que l'autorisation d'exploitation de l'établissement dans les conditions actuelles s'arrête au 31/03/2018 :

1. Un courriel en date du 10/01/2018 faisant état d'une proposition de location du bâtiment afin d'y poursuivre l'activité, avec un accueil limité à 15 lits,
2. Un courrier en date du 16/01/2018 doublé d'un courriel, d'une personne ayant pour projet la création d'un établissement touristique nouveau sur le secteur du Haut-Jura et intéressée par ce bâtiment.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite que ces personnes soient rencontrées pour développer leurs projets.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) SIGNALLEMENT AUPRES DES SERVICES DE L'EQUIPEMENT

Il est demandé de porter à la connaissance ou de rappeler aux services de l'Equipement les points noirs sur le secteur des Molunes qui nécessiteraient les travaux suivants :

- ✓ Elargissement d'une portion de route au lieudit "La Petite Molune"
- ✓ Aménagement du carrefour de "la Séchère"
- ✓ Aménagement du carrefour de "La Simard"
- ✓ Aménagement de la descente de "La Simard" direction "La Refate" au niveau du passage entre 2 maisons.

B) PORTAGE DES REPAS

Pour des raisons de coût, le Syndicat Mixte d'accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) a cessé au 01/01/2018 le service de portage des repas dans les communes extérieures à St-Claude.

Mme Isabelle BOUILLIER, déléguée au SMAAHJ, rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 15/01/2018 et au cours de laquelle une nouvelle proposition a été présentée.

L'entreprise de restauration ELIOR propose, en partenariat avec la Poste, de livrer des repas en bacs réfrigérés, dont le coût se situerait entre 9.70 € et 11,10 €.

Plusieurs élus sont intéressés à passer une commande d'essai pour tester le fonctionnement et la qualité de ce service.

B) SIVOS LES MOUSSIÈRES, BELLECOMBE, SEPTMONCEL LES MOLUNES

M. le Maire évoque la réunion avec M. l'inspecteur d'académie à Lons le Saunier ce 18/01/2018 des élus des communes de la Pesse, les Bouchoux, les Moussières, Bellecombe, Septmoncel les Molunes et M. le Président des Maires du Jura suite à la nouvelle menace de fermeture d'une classe à l'Ecole des Sorbiers aux Moussières.

M. l'Inspecteur d'Académie invite à une réflexion globale pour l'organisation des écoles du secteur.

Séance levée à 23 h 10

Le Maire,
Raphaël PERRIN

Affiché le 26/01/2017